

## ARTICLE 1 – CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente ont vocation à compléter le contrat auquel elles se rattachent. Elles définissent l'ensemble des conditions régissant de plein droit la vente de notre service de messagerie électronique collaborative Es@mail.

Au cas où une disposition dans les conditions générales de vente serait contraire aux stipulations contractuelles particulières, ces dernières primeront. Le fait pour EXPERT SA de ne pas se prévaloir de ces conditions, à quelque moment que ce soit, ne vaut pas renonciation à celles-ci.

## ARTICLE 2 – SERVICE PROPOSÉ

La prestation de service proposée par Expert SA est la mise à disposition d'une messagerie collaborative professionnelle personnalisée. La mission exacte que se doit de remplir Expert SA est celle décrite dans le bon de commande.

En cas de dysfonctionnement du service proposé, le Client peut contacter le support technique au 0820 020 330 du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h ; hors jours chômés sauf cas de force majeure ou interventions de maintenance, ou par e-mail à [technique@expertsa.fr](mailto:technique@expertsa.fr)

## ARTICLE 3 – DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de la première facturation du service. Il est renouvelé par tacite reconduction pour une même période, aux mêmes conditions que celui précédemment conclu, à l'exception du prix qui peut faire l'objet d'une indexation, en application de l'article 9. La résiliation ne s'effectue que par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à EXPERT SA, dans les 3 mois, au moins avant la date de la première facturation du service.

Si toutefois le Client souhaite ne plus bénéficier des services d'Expert SA avant cette date, il pourra en faire la demande dans les mêmes formes que précédemment mais devra continuer à s'acquitter des échéances jusqu'à la date anniversaire de la prise d'effet du présent contrat.

Expert SA ne prendra en compte aucune demande faite autrement que par lettre recommandée avec accusé de réception.

## ARTICLE 4 – MODIFICATION DES CGV

Expert SA se réserve le droit de modifier, actualiser, ou rectifier les présentes conditions générales de vente, notamment afin de prendre en compte d'éventuelles évolutions législatives, jurisprudentielles ou techniques. Les nouvelles conditions générales de ventes seront alors communiquées au Client via le site internet [www.expertsa.fr](http://www.expertsa.fr). Elles peuvent être portées à la connaissance de celui-ci sur demande. Elles s'appliqueront à toute nouvelle commande de prestations du Client.

## ARTICLE 5 – RESILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat prend fin par l'arrivée du terme dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessus. Le contrat pourra être résilié par Expert SA en cas de manquement par le Client à ses obligations notamment en cas de non-paiement des factures mensuelles ou en cas de violation des dispositions de l'article 6 ci-dessous. A défaut pour l'Utilisateur d'avoir remédié à sa défaillance dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi par Expert SA d'une lettre recommandée, le présent contrat sera résilié de plein droit (la messagerie sera donc coupée) sans aucune indemnité pour l'Utilisateur et sans préjudice des recours que Expert SA pourrait le cas échéant engager à l'encontre de l'Utilisateur.

## ARTICLE 6 – LIMITES DE RESPONSABILITE

La responsabilité d'EXPERT SA ne pourrait être engagée en cas de force majeure, ou de faits indépendants de sa propre volonté (exemple : interruption du service résultant d'une défaillance liée à un cas de force majeure, des réseaux d'accès), pour tous dommages ou pertes subis par l'Utilisateur résultant de programmes malveillants (notamment virus, phishing, mail bombing etc.), sauf si le programme incriminé résulte directement d'une faute d'Expert SA.

Expert SA ne peut être tenue pour responsable des terminaux avec lesquels l'Utilisateur se connecte, puisque lui seul en a la maîtrise. Expert SA invite les Utilisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires afin de les sécuriser. La responsabilité d'Expert SA ne pourrait être engagée en cas d'utilisation du service non conforme aux présentes Conditions Générales de vente, ni en cas de perte, ou de divulgation des données transportées ou stockées par le service.

L'Utilisateur du service reste seul responsable des dommages éventuels consécutifs à l'accès de sa boîte aux lettres électronique par un tiers. Aussi, il est responsable de l'utilisation de sa boîte aux lettres et ce, même dans l'hypothèse d'une utilisation illicite de son mot de

passé. Expert SA s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour permettre le transport et le stockage des messages et des données par le service. Les messages échangés par l'intermédiaire du service relèvent du domaine de la correspondance privée. L'Utilisateur reste donc seul responsable du contenu et de la nature des messages et des données qu'il peut échanger sur le service.

## ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITÉ

Expert SA s'engage à ne pas exploiter directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, ni à diffuser ou divulguer les informations auxquelles elle a accès de par ses prestations. En vertu de la loi « Informatique et liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de consultation, de modification, de rectification et de suppression des données qu'il a communiquées à Expert SA.

## ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les présentes conditions et les contrats subséquents sont régis par le droit français. Le tribunal de commerce de Paris est compétent pour connaître de tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales ainsi que de leur interprétation, de leur exécution, et des contrats de vente subséquents conclus ; nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, et cela même pour les procédures d'urgences ou conservatoires.

## ARTICLE 9 – TARIFS, RÉDUCTIONS ET ESCOMPTE

Les prix de nos produits sont indiqués en euros hors taxes mais sont à régler toutes taxes comprises. Expert SA se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de votre validation de commande.

Les tarifs sont déterminés en fonction des besoins de chaque Client, à l'aide d'un devis. Expert SA ne pratique aucune réduction ou escompte automatiquement.

Le prix du présent contrat sera indexé sur l'évolution de l'indice SYNTEC. Ces gestes commerciaux ne peuvent être effectués que sur négociations. La commande devient ferme et définitive lors du versement d'un acompte de 30% et de la signature du contrat.

## ARTICLE 10 - RÈGLEMENT, ÉCHÉANCES DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD

Le règlement du forfait est mensuel et payable à terme à échoir. La première facture correspondra au premier mois complet d'abonnement. Il s'effectuera au moyen d'un prélèvement dans les dix premiers jours de chaque mois. En cas de retard dans le paiement, des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement, égale à quarante euros, seront appliquées à compter du jour suivant celui où le règlement aurait dû être opéré. Toutes les sommes dues sont en euros.

JE DÉCLARE AVOIR LU ET ACCEPTÉ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SANS RÉSERVE

SIGNATURE :